

# Relaxe pour Gaël Quirante, postier et syndicaliste !

Nous connaissons Gaël parce que nous travaillons à la Poste.

Nous connaissons Gaël parce que nous sommes cheminot.e.s, enseignant.e.s, ouvrier.e.s, travailleurs-euses de la santé, salarié.e.s, étudiant.e.s, privé.e.s d'emploi.

Nous connaissons Gaël parce que nous sommes syndicalistes.

Nous connaissons Gaël parce que nous sommes engagés politiquement du côté des opprimé.e.s et des exploité.e.s.

Nous connaissons Gaël parce que nous l'avons côtoyé dans de nombreuses luttes et manifestations pour un monde plus juste, quelle que soit la couleur de notre peau, de notre gilet, de notre drapeau.

Nous ne le connaissons que de nom car nous avons suivi la grève qu'il a menée aux côtés de 150 de ses collègues postiers et postières du 92 pendant 15 mois mais nous sommes infiniment plus proches de lui que de ceux qui l'accusent aujourd'hui de « vol avec violence » ou de « violence », ces cadres de la Poste, soutenus par la direction de l'entreprise qui veut reprendre sur le terrain judiciaire ce qu'elle a perdu sur le terrain de la grève.

Nous ne le connaissons pas mais nous connaissons la manière dont de plus en plus fréquemment l'Etat et sa justice se mettent au service des patrons et des puissants pour tenter de faire plier celles et ceux qui résistent à leur politique antisociale, de destruction de tout ce que nous avons conquis depuis des décennies.

La Poste l'a licencié, Pénicaud la Ministre du Travail a autorisé son licenciement, ses collègues se sont mis en grève pour exiger sa réintégration, la justice a validé son droit à continuer à maintenir ses activités syndicales malgré son licenciement, la police l'a plusieurs fois arrêté et gardé à vue, et pourtant il est là et toujours là. Alors maintenant, c'est la prison dont on le menace ?

C'est pourquoi le 18 décembre prochain, lors des deux procès au tribunal correctionnel de Nanterre auxquels Gaël Quirante devra comparaître, nous serons toutes et tous ses témoins « de moralité » car nous trouvons inacceptable qu'il puisse encourir deux fois jusqu'à 5 ans de prison et 75000 euros d'amende !

Nous viendrons témoigner que la seule violence c'est celle d'une direction de la Poste qui pousse des salarié.e.s au suicide. Nous viendrons témoigner que le seul vol c'est celui qu'effectue la direction de la Poste à l'égard du temps de travail de ses salarié.e.s. Nous viendrons témoigner que nous ne sommes pas dupes de la bienveillance et de l'aide de l'Etat dont bénéficie la direction de la Poste car dans le même temps, l'Etat classe sans suite des dépôts de plaintes des grévistes sur des actes de violences avérés (filmés) de la part de cadres de l'entreprises ou de la Police. Nous viendrons témoigner de notre solidarité vis-à-vis d'un lutteur acharné pour que le service public, le droit du travail, le droit de grève, la liberté de manifestation, le droit d'expression ne soient pas relégués aux poubelles de l'histoire.

**Relaxe pour Gaël Quirante. La place d'un militant syndicaliste est aux côtés de ses collègues de travail, pas en prison !**